



FORMATION

Banditisme, criminalité organisée Quels droits de la défense pour quelle défense pénale ?

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025 / 9H-17H
NH HÔTEL MARSEILLE
200 Corniche J.F Kennedy 13007 Marseille



INTERVENANTS

- **Philippe Voulard**, avocat au barreau de Marseille, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **François Saint-Pierre**, avocat aux barreaux de Lyon et Paris, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **Marie Burguburu**, avocate au barreau de Paris, co-directrice de l'Institut de défense pénale
- **Jean-Baptiste Perrier**, doyen de la faculté d'Aix-en-Provence
- **Sacha Houlié**, avocat au barreau de Paris, député, ancien président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale
- **Nicolas Bessone**, procureur de la République du tribunal judiciaire de Marseille
- **Fabian Lahaie**, avocat au barreau de Rennes
- **Matthieu Quinquis**, avocat au barreau de Paris, président de l'Observatoire international des prisons
- **Bruno Rebstock**, avocat au barreau d'Aix-en-Provence



PUBLICS CONCERNÉS

Avocats

- Matière : droit pénal
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit pénal
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Comprendre les enjeux juridiques et pratiques de la loi du 13 juin 2025
- Identifier les acteurs clés de la lutte contre la criminalité organisée et leur articulation
- Maîtriser les recours face aux nullités procédurales et aux atteintes aux droits en détention
- Faire le point sur les enjeux actuels du secret professionnel et des honoraires de l'avocat pénaliste



VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.

PROGRAMME

8H45 Accueil des participants

9H00 Début de la formation

Loi du 13 juin 2025 « visant à sortir la France du piège du narcotrafic »

Analyse juridique et pratique

Jean-Baptiste Perrier, doyen de la faculté d'Aix-en-Provence

La fabrique de la loi du 13 juin 2025

- . Conception
- . Discussion
- . Vote

Sacha Houlié, avocat au barreau de Paris, député, ancien président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale

L'action publique contre la criminalité organisée

. Qui fait quoi ? Comment trouver sa place ?

. PNAT, JUNALCO, JIRS, pôle anti-mafia

Nicolas Bessone, procureur de la République du tribunal judiciaire de Marseille

Questions de la salle

12H30-14H00 Cocktail déjeunatoire

Le travail de l'avocat de la défense

- . Analyse de la légalité des procédures
- . Repérer les nullités
- . Quels recours utiles ?

Fabian Lahaie, avocat au barreau de Rennes

La nouvelle condition carcérale

- . Isolement, fouilles réitérées, transferts
- . Quels recours, quelle défense ?

Matthieu Quinquis, avocat au barreau de Paris, président de l'Observatoire international des prisons

Deux sujets d'actualité dans ce contexte

- . Le secret professionnel de l'avocat
- . Les honoraires de l'avocat

Bruno Rebstock, avocat au barreau d'Aix-en-Provence

François Saint-Pierre, avocat aux barreaux de Lyon et Paris

Questions de la salle

17H00 Café de fin de formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

À RETOURNER par e-mail à relationclients@lextenso.fr accompagné de l'avis de virement*
Pour tout autre mode de règlement, adresser un e-mail à relationclients@lextenso.fr - Tél : 01 40 93 40 40

Relation clients :
relationclients@lextenso.fr
01 40 93 40 40

Dénomination sociale

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél. Mobile

E-mail

Fonction / domaine(s) d'exercice

Coordonnées de facturation si différent :

Date, signature et cachet de l'entreprise :

☐ Je souhaite assister à la formation « **Banditisme, criminalité organisée : quels droits de la défense pour quelle défense pénale ?** »

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025 / 9H00-17H00

au NH Hôtel Marseille - 200 Corniche J.F Kennedy 13007 Marseille

Tarif : 450 € HT (540 € TTC)

CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES :

- Tarif -15% Avocats Jeunes professionnels : sur présentation d'un justificatif de statut (dans les 5 premières années suivant la prestation de serment) = 382,5 € HT (459 € TTC)
- Tarif -20% Groupe à partir de 4 personnes appartenant au même cabinet, à la même étude ou à la même société = 360 € HT (432 € TTC)
- Tarif -50% Étudiants sur présentation d'un justificatif de carte d'étudiant = 225 € HT (270 € TTC)

→ Pour ces demandes, adresser un e-mail à relationclients@lextenso.fr - Tél : 01 40 93 40 40

*RIB-IBAN : TITULAIRE DU COMPTE : LEXTENSO
CODE IBAN : FR76 3006 6109 6200 0110 0370 572
CODE BIC / SWIFT : CMCIFRPP

Bulletin d'inscription à retourner au plus tard le 12.09.2025 à 12h (dans la limite des places disponibles) - Annulable et remboursable gratuitement jusqu'à 3 jours ouvrés avant la formation.

Modalités et conditions d'inscription : l'inscription n'est effective qu'à réception du règlement correspondant, par e-mail pour les avis d'opération de virement ou par courrier pour les chèques. Dès réception de votre règlement, nous vous enverrons par e-mail la confirmation de votre inscription ainsi que la facture acquittée. Un e-mail de rappel vous sera envoyé quelques jours avant le début de la formation. Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 92 20078 92.

Le responsable de la collecte des données à caractère personnel est la société LEXTENSO (La Grande Arche, Paroi Nord - 1 Parvis de La Défense 92 044 Paris - La Défense CEDEX) dont le Délégué à la Protection des Données peut être contacté à : dpo@lextenso.fr. Les données collectées sont traitées à titre contractuel, par LEXTENSO uniquement, aux seules fins d'exécuter la commande et de constituer des fichiers clientèle. Ces données peuvent également être utilisées à des fins de prospection commerciale, à titre contractuel lorsque vous êtes client et, à défaut, en vertu de l'intérêt commercial légitime de LEXTENSO et en application de l'avis de la CNIL selon lequel la prospection entre professionnels ne nécessite pas un consentement exprès. Les données pourront être communiquées aux services clients de LEXTENSO et à des sous-traitants auxquels il peut être fait appel dans le cadre de l'exécution des services et aux fins de prospection commerciale. Les informations ne font l'objet d'aucun transfert hors du territoire de l'Union européenne. Les données sont conservées pendant le délai nécessaire à l'exécution et à la preuve de la commande. Dans le cadre de la prospection commerciale, les données sont conservées trois ans avant d'être définitivement effacées sauf en cas de nouveau contact de votre part. Vous disposez des droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation, (v) d'opposition et (vi) de portabilité sur vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant : dpo@lextenso.fr et en justifiant de votre identité. En cas de litige, vous disposez du droit de saisir une autorité de contrôle. Toute demande d'effacement des données, effectuée à tout moment à l'adresse précédente, est susceptible d'empêcher l'exécution de la commande.

